

OBLIGATIONS DU DO ET SUIVI DE CHANTIER EN CAS DE PRÉSENCE D'AMIANTE

CONSTRUCTION

FORMATION OBLIGATIONS DU DO ET SUIVI DE CHANTIER EN CAS DE PRÉSENCE D'AMIANTE

APPRÉHENDER LE RISQUE AMIANTE SUR CHANTIER.

RÉFÉRENCE : PS02019

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 05.11.2025)

1. Définition des besoins

2. Évaluation des connaissances

3. Formation

4. Test et validation des acquis

À la recherche d'une formation **Obligations du DO et suivi de chantier en cas de présence d'amiante** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs. Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Obligations du DO et suivi de chantier en cas de présence d'amiante** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Obligations du DO et suivi de chantier en cas de présence d'amiante** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Obligations du DO et suivi de chantier en cas de présence d'amiante** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Maîtres d'œuvres, architectes, AMO, BET amiante, maîtres d'ouvrage...

Prérequis

Occuper ou être amené à occuper un rôle de donneur d'ordre ou de responsable de travaux/maintenance impliqué dans la gestion de chantiers.

Objectifs du stage

La formation **Obligations du DO et suivi de chantier en cas de présence d'amiante** a pour objectifs :

- Permettre au donneur d'ordre de maîtriser ses obligations et d'assurer un suivi de chantier conforme et sécurisé en présence d'amiante.

Durée

1 jour

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE : Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques Amiante...

Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative.
Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :
Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :
Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

CONTENU DU PROGRAMME

La gestion du risque amiante est un enjeu majeur pour tout donneur d'ordre. Entre responsabilités juridiques, protection des intervenants et garantie d'un chantier conforme, la moindre erreur peut entraîner des conséquences lourdes : arrêt de travaux, sanctions, surcoûts, atteinte à l'image de l'organisme... et surtout risques graves pour la santé des travailleurs.

Cette formation vous donne les clés pour sécuriser vos opérations en présence d'amiante, depuis la préparation du marché jusqu'au suivi du chantier. Elle vous permet d'anticiper, d'exiger et de contrôler les bonnes pratiques, tout en renforçant votre rôle de pilote responsable.

En maîtrisant vos obligations et les étapes du suivi de chantier, vous devenez un acteur essentiel de la prévention, garantissant la sécurité, la qualité et la conformité réglementaire de vos projets. Bref, un donneur d'ordre éclairé, confiant et capable de maîtriser les risques amiante de bout en bout.

PROGRAMME DE FORMATION

INTRODUCTION

- Contexte santé, sécurité, réglementation
- Identification des matériaux contenant de l'amiante

COMPRENDRE LE RISQUE AMIANTE

- Effets sur la santé
- Matériaux concernés (listes A & B)
- Diagnostic amiante vs repérage avant travaux (RAT)

CADRE RÉGLEMENTAIRE AMIANTE

- Exigences du Code du travail, Code de la santé publique, Code de l'environnement
- Décret 2012-639 et obligations associées
- Classification des interventions : SS3 / SS4
- Gestion des déchets amiantés et traçabilité

RÔLE ET OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

- Responsabilités civile, pénale et administrative
- Obligations d'information et de prévention
- Documents à fournir : DTA, RAT, rapports de repérage
- Procédure en cas de suspicion ou découverte fortuite

SUIVI DE CHANTIER EN PRÉSENCE D'AMIANTE

- Intégration du risque amiante dans le DCE
- Analyse des documents : plan de retrait, notice d'intervention
- Organisation du chantier : zonage, protections, contrôles
- Suivi des mesures d'empoussièrement
- Réception et clôture du chantier : documents finaux et attestations

TECHNIQUES D'INTERVENTION & PRÉVENTION

- Méthodes : retrait, encapsulage, confinement
- Moyens de protection (EPI, EPC)
- Procédures d'intervention sécurisées

ÉTUDES DE CAS – MISE EN PRATIQUE

- Analyse de diagnostics et RAT
- Construction d'un volet amiante dans un DCE
- Contrôle d'un plan de retrait
- Scénarios chantier et gestion des imprévus

Parler à un conseiller formation

01.47.23.79.72

FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.
- ▶ Évaluation qualitative.
- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Obligations du DO et suivi de chantier en cas de présence d'amiante**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Obligations du DO et suivi de chantier en cas de présence d'amiante** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- ▶ [opco.ep](#) pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ [atlas](#) pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ [fif.pl](#) pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ [afdas](#) pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du présentiel :

Déplacement dans vos locaux et partout en France. La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les

Formation **Obligations du DO et suivi de chantier en cas de présence d'amiante** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du distanciel :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio. Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à

échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE



formation éligible
PLAN DE FORMATION